Collectivité Territoriale de Guyane

CAYENNE AVAP

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Plan détaillé du centre ancien

éch: 1/1 500 éme

Commune de Cayenne
Ministère de la culture et de la communication
DAC de Guyane

Antoine BRUGUEROLLE, Architecte - Urbaniste

Dossier arrêté le	19 janvier 2018

Limite de l'AVAP
Limite de Secteur réglementaire
Limite de sous secteur réglementaire: - Z2b
- Z2e

Z1 Désignation de secteurs réglementaires

Limite de section cadastrale

AE Section cadastrale

01 N° îlots

188 N° parcelle

A Désignation bâtiment

a Désignation façade

N

Protection MH

Bâtiment MH
Elément MH
Terrain MH

Secteur à forte sensibilité archéologique

Bâtiments et éléments protégés

Bâtiment exceptionnel
Bâtiment remarquable
Bâtiment intéressant
Ouvrage remarquable
Ouvrage linéaire remarquable

Bâtiments non protégés

Bâtiment sans protection

Ensembles et séquences

Ensemble architectural divisé

Espaces libres

Alignement d'arbres à maintenir
ou créer

Espace arboré ou jardin protégé dans l'AVAP

Espaces libres

Gabarit de construction disparue
Bâtiment dont la démolition pourrait être envisagée pour la valorisation des paysages et du patrimoine
Séquence urbaine
Liaison piétonne
Arbre remarquable
Canal et tracé de canal historique
Axe historique de composition